

PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2021-2026

Adoptée par le Conseil d'administration lors de la séance extraordinaire
du 26 avril 2022 par la résolution n° CA-045-04-22

TABLE DES MATIÈRES

1	Introduction	5
2	Portrait du centre de services scolaire des Patriotes	6
2.1	Plan d’engagement vers la réussite	6
2.2	Besoins d’espace en croissance	6
2.2.1	VÉTUSTÉ DES BÂTIMENTS	7
2.2.2	PROCESSUS ANNUEL DE CONSULTATION	7
2.2.3	ACCEPTABILITÉ SOCIALE.....	8
3	Processus de consultation des municipalités locales et des MRC	9
3.1	Échéancier.....	9
3.2	Caractéristiques recherchées pour les terrains	10
4	Portrait des secteurs et des besoins d’ajout d’espace	12
4.1	Boucherville	13
4.1.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	13
4.1.2	CLASSES D’ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE	14
4.1.3	AJOUT D’ESPACE ET RECONSTRUCTION	14
4.1.4	LOCAUX MODULAIRES	14
4.2	Beloeil McMasterville Saint-Mathieu-de-Beloeil	15
4.2.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	15
4.2.2	CLASSES D’ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE	16
4.2.3	AJOUT D’ESPACE ET RECONSTRUCTION	16
4.2.4	LOCAUX MODULAIRES	16
4.3	Saint-Bruno-de-Montarville Saint-Basile-le-Grand	16
4.3.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	16
4.3.2	CLASSES D’ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE	18
4.3.3	AJOUT D’ESPACE ET RECONSTRUCTION	18
4.3.4	LOCAUX MODULAIRES	18
4.4	Chambly Carignan	18
4.4.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	18
4.4.2	CLASSES D’ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE	20
4.4.3	AJOUT D’ESPACE	20
4.4.4	LOCAUX MODULAIRES	20

4.5	Mont-Saint-Hilaire Otterburn Park	20
4.5.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	20
4.5.2	CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE	21
4.5.3	AJOUT D'ESPACE ET RECONSTRUCTION	21
4.5.4	LOCAUX MODULAIRES	21
4.6	Contrecœur Saint-Antoine-sur-Richelieu Saint-Marc-sur-Richelieu	22
4.6.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	22
4.6.2	CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE	23
4.6.3	AJOUT D'ESPACE ET RECONSTRUCTION	23
4.6.4	LOCAUX MODULAIRES	23
4.7	Saint-Denis-sur-Richelieu Saint-Charles-sur-Richelieu.....	23
4.7.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	23
4.7.2	CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE	24
4.7.3	AJOUT D'ESPACE et reconstruction	24
4.7.4	LOCAUX MODULAIRES	24
4.8	Saint-Jean-Baptiste	25
4.8.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	25
4.8.2	CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE	25
4.8.3	AJOUT D'ESPACE	25
4.8.4	LOCAUX MODULAIRES	25
4.9	Sainte-Julie Saint-Amable.....	26
4.9.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	26
4.9.2	CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE	27
4.9.3	AJOUT D'ESPACE	27
4.9.4	LOCAUX MODULAIRES.....	27
4.10	Verchères Calixa-Lavallée.....	27
4.10.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	27
4.10.2	CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE	28
4.10.3	AJOUT D'ESPACE	28
4.10.4	LOCAUX MODULAIRES	28
4.11	Varenes	28

4.11.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	28
4.11.2	CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE	29
4.11.3	AJOUT D'ESPACE	29
4.11.4	LOCAUX MODULAIRES	29
4.12	Écoles secondaires	29
4.12.1	UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS...	29
4.12.2	AJOUT D'ESPACE ET RECONSTRUCTION	30
4.12.2.1	Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Charles, Saint-Denis et Saint-Jean-Baptiste.....	31
4.12.2.2	Varennes, Verchères, Contrecoeur et Saint-Amable.....	31
4.12.2.3	Chambly et Carignan	31
4.12.3	LOCAUX MODULAIRES	31

1 INTRODUCTION

Le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après « CSSP ») assure des services éducatifs à la population de 21 villes et municipalités en outillant et soutenant un réseau de 56 écoles primaires, 11 écoles secondaires, un centre de formation professionnelle et un centre d'éducation des adultes.

Les centres de services scolaires sont tenus, en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après « LIP »), de mener annuellement un processus de planification des besoins d'ajout d'espace pour les infrastructures scolaires. La démarche menant à l'adoption de cette planification doit être précédée par une consultation menée auprès des municipalités locales (Villes ou Municipalités) et des municipalités régionales de comtés (ci-après « MRC ») afin d'obtenir toute information susceptible de modifier ces besoins.

Ce processus débute donc avec l'analyse des données en matière de clientèle scolaire et l'identification des enjeux prévus selon un plan quinquennal qui est soumis à la consultation des Villes et des Municipalités situées sur le territoire du CSSP. Une fois les enjeux validés avec les dernières données en provenance du ministère de l'Éducation (ci-après « MÉQ »), le CSSP révisé cette prévision et consulte une première fois les municipalités locales et les MRC du territoire en vue d'élaborer un projet de planification des besoins d'espace en matière d'infrastructure scolaire qui leur sera soumis à deux reprises, d'abord afin d'obtenir leur avis. Cette planification sera ensuite adoptée par le CSSP avant d'être soumise une seconde fois aux municipalités locales et MRC afin qu'elles l'approuvent ou non. Elle est finalement transmise au ministre de l'Éducation et entre en vigueur à la suite de l'approbation de ce dernier.

Ainsi, le présent document, intitulé *Projet de Planification des besoins d'espace | 2021-2026*, vient dresser l'évolution des besoins en termes de locaux par école et par secteur au cours des années à venir et résume les principaux enjeux quant à l'organisation scolaire des 56 écoles primaires et des 11 écoles secondaires du CSSP. Les données présentées pour l'année scolaire 2021-2022 ont été établies en fonction du nombre d'élèves inscrits dans les établissements au 30 septembre 2021, alors que les prévisions du nombre de locaux nécessaires pour chaque secteur en 2025-2026 ont été transmises par le MÉQ. Précisons que ces données tiennent également compte d'une pondération pour les élèves scolarisés en classe d'enseignement spécialisé, puisque ces groupes accueillent moins d'élèves par local qu'un groupe régulier.

Le nombre de locaux supplémentaires nécessaires pour offrir le service de maternelle 4 ans à une moyenne de 50 % des élèves qui seront admissibles à ce service en 2025-2026, a été ajouté à ces prévisions. Selon l'engagement du premier ministre, monsieur François Legault, les CSS devront répondre à la demande d'admission des parents de tous les jeunes élèves de 4 ans dès 2025. Bien que la fréquentation pour la maternelle 4 ans ne soit pas obligatoire, le MÉQ a indiqué que les CSS doivent prévoir un taux de fréquentation de 50 %.

Enfin, aucune démarche de révision de la répartition des élèves entre les écoles primaires d'un même secteur ne sera entreprise au cours de l'année scolaire 2022-2023.

2 PORTRAIT DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

2.1 Plan d'engagement vers la réussite

En continuité avec l'adoption de la Vision et des Valeurs Patriotes, le CSSP (alors Commission scolaire des Patriotes) s'est doté d'un plan stratégique, soit le *Plan d'engagement vers la réussite Tous Patriotes pour la réussite! 2018-2023* (ci-après « PEVR »). Il est le résultat d'une vaste consultation menée auprès de tous les membres de la communauté. Le PEVR établit les priorités que le CSSP met de l'avant ainsi que les orientations pour l'ensemble de ses établissements en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative. Ces orientations sont :

- Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel
- Évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques
- Être un milieu ouvert, stimulant, sain, et sécuritaire

Le PEVR se réalise grâce à un plan opérationnel qui détaille les initiatives qui sont graduellement déployées au sein de tous les établissements scolaires et unités administratives jusqu'en 2023. Les actions et les résultats liés à ces initiatives sont régulièrement communiqués aux employés et aux parents.

2.2 Besoins d'espace en croissance

Le CSSP a connu une hausse de 15 % de son nombre d'élèves au cours des dix dernières années, passant de 30 492 en 2011-2012 à 35 878 en 2021-2022. Ces hausses s'expliquent notamment par le développement de projets domiciliaires, l'augmentation des naissances, le rajeunissement de la population dans certains secteurs et l'ajout progressif de classes de maternelle 4 ans.

Au cours de cette même période, le CSSP a construit six nouvelles écoles primaires et en a agrandi cinq autres afin d'accueillir ces nouveaux élèves. De plus, une école ayant été incendiée à McMasterville a été reconstruite sur un autre emplacement dans la municipalité, permettant au passage d'augmenter sa capacité d'accueil.

Malgré ces ajouts importants d'espace, les besoins ne sont pas comblés. En effet, selon les prévisions du MÉQ concernant le nombre d'élèves, cette croissance se poursuit.

Dans ce contexte, une nouvelle école primaire est en cours de construction à Carignan, l'école des Cœurs-Vaillants à Contrecoeur est en cours d'agrandissement, alors que deux écoles secondaires sont en voie d'être agrandies, soit les écoles secondaires de Chambly et le Carrefour à Varennes.

De même, la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Beloeil–Saint-Mathieu-de-Beloeil–McMasterville et d'une autre dans le secteur de Boucherville ont été autorisées à l'automne 2020 et à l'été 2021.

Ce manque d'espace se traduit malheureusement par des transferts d'élèves du régulier vers une autre école que celle de leur secteur et par le déplacement de classes d'enseignement spécialisé vers d'autres villes.

Ces constructions et ces agrandissements entraîneront la révision des plans de répartition des secteurs concernés. Ceux-ci seront menés avec une attention particulière à la localisation des classes d'enseignement spécialisé afin que les élèves qui y sont scolarisés le soient, lorsque l'organisation scolaire le permet, à proximité de leur domicile.

2.2.1 VÉTUSTÉ DES BÂTIMENTS

La dernière mise à jour des indices d'état gouvernementaux publiée par le MÉQ (janvier 2022) indique que 19 % des 75 bâtiments du CSSP sont dans un état satisfaisant. L'indice de vétusté est déterminé par l'état de certaines composantes des bâtiments et les besoins de rénovation. Les établissements scolaires sont sécuritaires et répondent aux besoins des élèves.

La capacité du CSSP d'accélérer la résorption du déficit d'entretien des immeubles est directement tributaire des investissements consentis par le MÉQ. En fonction des allocations reçues, le CSSP planifie annuellement les travaux à réaliser dans les établissements scolaires. Cette planification de travaux est réalisée en conformité avec l'objectif 5 du PEVR qui prévoit que le CSSP se donne comme objectif d'augmenter à 56 % la proportion de bâtiments de son parc immobilier ayant un état satisfaisant, d'ici 2023. Pour atteindre cet objectif, des travaux importants sont menés dans plusieurs écoles.

Pour atteindre l'objectif 5 du PEVR, des travaux majeurs devront être réalisés dans un bon nombre d'écoles d'ici 2030 pour une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars. Puisque pour certains bâtiments, il est plus avantageux financièrement de les reconstruire plutôt que de les rénover, certaines écoles seront démolies et reconstruites parfois sur le même terrain et parfois ailleurs. Ces travaux s'ajoutent à ceux de construction et d'agrandissement des écoles et ne peuvent être tous réalisés en période estivale. Par conséquent, des travaux doivent maintenant être planifiés tout au long de l'année, en présence des élèves et des employés.

2.2.2 PROCESSUS ANNUEL DE CONSULTATION

Le processus annuel établi par la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit une démarche de consultation auprès du milieu municipal afin que les centres de services scolaires puissent préparer leur planification des besoins d'espace qui ultimement, recevra l'approbation du ministre de l'Éducation.

De tels projets de construction, d'agrandissement et de réfection ont pour objectif de répondre aux besoins des élèves et des membres du personnel en termes d'ajout d'espace, de diminution de transferts d'élèves entre les écoles, de proximité pour les élèves scolarisés en classe d'enseignement spécialisé, ainsi que de favoriser un environnement sain, stimulant et sécuritaire pour tous les élèves et les employés.

Toutefois, ces changements positifs peuvent se traduire par des impacts sur les élèves, les employés et la population en général, notamment avec la révision des plans de répartition rendus nécessaires par la construction ou l'agrandissement d'une école.

2.2.3 ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Dans ce contexte, le CSSP veut également informer et impliquer ses élèves, ses employés, ses parents et les citoyens tôt dans le processus de planification des différents projets de gestion d'infrastructures scolaires au cours des dix prochaines années, afin de leur faire connaître les enjeux qui entoureront ces travaux majeurs et recevoir leur avis et leurs préoccupations.

Plus précisément, le CSSP intègre les différents projets de travaux de construction, d'agrandissement et de réfection d'écoles sous une stratégie de communication commune visant à exprimer sa vision en matière de gestion d'infrastructures scolaires.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Web <https://grandsprojets.csp.ca/>.

3 PROCESSUS DE CONSULTATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES ET DES MRC

Les nouveaux articles 272.2 et suivants de la LIP établissent le processus de consultation des municipalités locales et des MRC menant à l'adoption par le centre de services scolaire d'une planification des besoins d'espace qui est ensuite approuvée par le ministre de l'Éducation.

3.1 Échéancier

Afin de respecter ce processus, le CSSP a établi l'échéancier suivant, qui respecte la demande du MÉQ :

DATE	ÉTAPE
Mi-janvier 2022	Transmission par le CSS aux municipalités et MRC de son territoire de la <u>Prévision des besoins d'espace</u> (art. 272.3);
Au plus tard le mardi 15 février 2022	Transmission par les municipalités au CSS de toute information relative à leur développement susceptible d'influencer ces prévisions (art. 272.3);
Au plus tard le mardi 15 février 2022	Transmission par les MRC au CSS de toute information pertinente relative à la planification des infrastructures scolaires inscrites dans leur schéma d'aménagement et de développement (art. 272.3);
Vendredi 25 février 2022	Transmission du projet de planification des besoins d'espace aux municipalités locales et MRC dont le territoire comprend, en tout ou en partie, le ou les secteurs délimités ou dont les résidents sont susceptibles d'être desservis par l'école ou le centre projeté (art. 272.5);
Au plus tard le mardi 12 avril 2022 (45 jours)	Transmission par le conseil des municipalités et MRC, dans les 45 jours , d'un avis au CSS, au sujet du <u>Projet de planification des besoins d'espace</u> (art. 272.5);
Séance extraordinaire du 26 avril 2022	Adoption par le CA du CSS de la <u>Planification des besoins d'espace</u> avec ou sans modifications à la suite des avis reçus (art. 272.6);
Au plus tard le vendredi 29 avril 2022	Transmission par le CSS aux municipalités et MRC de la <u>Planification des besoins d'espace</u> , telle qu'adoptée, en indiquant si applicables les modifications qui ont été apportées à la suite des avis reçus (art. 272.6);
Au plus tard le lundi 20 juin 2022 (45 jours)	Transmission par le conseil des municipalités, dans les 45 jours , d'une résolution par laquelle ils approuvent ou refusent cette <u>Planification des besoins d'espace</u> . En cas de défaut de transmettre cette résolution, la municipalité est réputée l'avoir approuvée (art. 272.7);

DATE	ÉTAPE
Au plus tard le jeudi 23 juin 2022	Transmission par le CSS au ministre de l'Éducation de la <u>Planification des besoins d'espace</u> , avec les avis et résolutions reçues des Villes et MRC et les réponses transmises
Juin à septembre 2022	Approbation par le ministre après consultation du ministre des Affaires municipales (art. 272.8);
Septembre 2022	Prise d'effet de la <u>Planification des besoins d'espace</u> , à la date de l'approbation par le ministre et avis à cet effet aux municipalités locales et MRC par le CSS (art. 272.9); Début du délai de 2 ans pour la cession d'un terrain par la ou les municipalités concernées (arts. 272.2, 272.10);
31 octobre 2022	Transmission au MÉQ des demandes d'ajout d'espace et d'ajout de locaux modulaires dans le cadre du PQI

3.2 Caractéristiques recherchées pour les terrains

Le ministre de l'Éducation a déterminé par règlement les caractéristiques que doit posséder un terrain, aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école ou d'un centre (article 452.1 de la LIP).

1° être situé à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation inscrit au schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté et, sous réserve du quatrième alinéa de l'article 272.12, dans une zone permettant l'usage auquel il est destiné;

2° ne pas être situé à l'intérieur d'une zone identifiée dans un schéma d'aménagement ou de développement ou dans un règlement de contrôle intérimaire où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, telles une zone d'inondation, d'érosion ou de glissement de terrain;

3° être desservi, ou l'être en temps opportun, par une voie publique et par des services municipaux d'aqueduc et d'égout dont la capacité est suffisante pour répondre aux besoins de l'école ou du centre dont la construction ou l'agrandissement est projeté;

4° avoir une superficie suffisante et une configuration permettant la construction de l'école ou du centre projeté, y compris l'aménagement de ses installations extérieures;

5° avoir un sol stable permettant la construction d'un immeuble dans des conditions normales, notamment en étant exempt de caractéristiques physiques qui requerraient la mise en place de mesures exceptionnelles de réalisation des travaux;

6° être exempt de milieu humide ou hydrique au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), sauf si ce milieu humide ou hydrique n'est pas inclus dans le calcul de superficie et n'altère pas les exigences de configuration prévus au paragraphe 3°, qu'il n'entrave pas la construction ou l'agrandissement de l'école ou du centre projeté ou l'aménagement de ses installations extérieures et qu'il n'a pas pour effet d'assujettir ces activités à l'obtention d'une autorisation en application du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 22 de cette loi ni de les rendre admissibles à une déclaration de conformité en application de l'article 31.0.6 de cette loi;

7° ne pas constituer, en tout ou en partie, l'habitat d'une espèce faunique visée par le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (chapitre E-12.01, r. 2) tel qu'identifié par un plan prévu à l'article 11 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (chapitre E-12.01) ou l'habitat d'une espèce floristique visée par le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (chapitre E-12.01, r. 3);

8° ne pas être un territoire figurant à un registre prévu aux articles 5, 6.1 et 24.1 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01);

9° ne pas avoir fait l'objet d'un avis de contamination au registre foncier, sauf s'il y a eu inscription à ce même registre d'un avis de décontamination attestant que la quantité ou la concentration de contaminants n'excède pas les valeurs limites fixées à l'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (chapitre Q-2, r. 37);

10° ne pas avoir été utilisé en tout ou en partie comme lieu d'élimination de matières résiduelles, sauf si un avis de retrait des matières résiduelles a été inscrit au registre foncier en vertu de l'article 65.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

11° ne pas être un lieu où s'est exercée une activité industrielle ou commerciale identifiée à l'annexe III du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (chapitre Q-2, r. 37), sauf si une étude de caractérisation établit que la quantité ou la concentration de contaminants qu'on y retrouve n'excède pas les valeurs limites fixées à l'annexe I de ce règlement.

4 PORTRAIT DES SECTEURS ET DES BESOINS D'AJOUT D'ESPACE

Cette section présente, pour chacun des secteurs du CSSP, le niveau d'occupation des écoles qui le compose et les besoins d'ajout d'espace et de réfection des bâtiments, ainsi que les actions proposées pour y parvenir. Ces actions peuvent être :

- Le dépôt de demandes d'ajout d'espace auprès du MÉQ dans le cadre du PQI;
- Le dépôt de demandes de démolition et de reconstruction de bâtiment avec ou sans agrandissement;
- La révision de plans de répartition de certains secteurs afin de rééquilibrer le nombre d'élèves entre les écoles;
- L'ajout de locaux modulaires dans certaines écoles;
- La réaffectation de certains locaux de spécialité (musique, anglais), de laboratoires informatiques, de locaux du service de garde ou de la bibliothèque, afin d'ouvrir des groupes additionnels et ainsi limiter les transferts d'élèves;
- Le transfert temporaire de groupes d'élèves, par exemple, tous les élèves du préscolaire d'une école vers une autre;
- Le déplacement de classes d'enseignement spécialisé.

Comme mentionné dans l'introduction du présent document, les données présentées pour l'année scolaire 2021-2022 sont le reflet du nombre de locaux de classe utilisés en fonction du nombre d'élèves inscrits dans les établissements au 30 septembre 2021, alors que les prévisions du nombre de locaux nécessaires pour chaque secteur ont été transmises par le MÉQ.

À ces prévisions, le nombre de locaux supplémentaires nécessaires a été ajouté pour offrir le service de maternelle 4 ans à une moyenne de 50 % des élèves qui seront admissibles à ce service en 2025-2026.

Cette section fait également état des besoins de cession de terrains par les municipalités, lorsque des demandes d'ajout d'espace sont présentées afin de construire ou d'agrandir des écoles ou des centres.

4.1 Boucherville

4.1.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le secteur de Boucherville compte sept écoles primaires.

En 2021-2022, l'occupation des locaux des écoles primaires est la suivante :

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026 ****
De La Broquerie	14	16	-2	
Les Jeunes Découvreurs	18	26 (2*)	-8	
Louis-Hippolyte-Lafontaine	13	14	-1	
Paul-VI	20	21	-1	
Antoine-Girouard	14	15	-1	
Père-Marquette	14	17 (3*)	-3	
Pierre-Boucher	12	15	-3	
Total	105	124	-19	-21
Locaux pour la maternelle 4 ans				-10
Total des besoins estimés en 2025-2026				-31

*Classes d'enseignement spécialisé

**Nombre de locaux par école reconnu par le MÉQ

***Selon les inscriptions des élèves au 30 septembre 2021

****Analyse du MÉQ sur les capacités d'accueil des immeubles préscolaires et primaires (2021)

Afin de pouvoir accueillir tous ces élèves, les écoles primaires de Boucherville ont ajouté de nombreux groupes en sacrifiant des locaux de spécialité (anglais, laboratoires informatiques), des locaux initialement prévus pour le service de garde et même réduit l'espace des bibliothèques. Cela permet de scolariser tous les enfants du secteur, avec un minimum de transferts, mais dans un contexte qui est loin d'être optimal, puisque les espaces utilisés en commun (gymnase, cafétéria, cour de récréation) ont été réduits.

Si les demandes d'ajouts d'espace ne sont pas acceptées, il ne sera pas possible de scolariser les élèves de 4 ans de Boucherville au sein de leur ville.

Selon les dernières informations transmises par la Ville de Boucherville en janvier 2022, de nouveaux projets domiciliaires sont envisagés. Cela pourrait représenter une centaine d'unités d'habitation supplémentaires entre 2024 et 2028, plus de 600 autres en 2034 et environ 2 500 en 2039.

4.1.2 CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE

En 2021-2022, les écoles primaires de Boucherville accueillent cinq classes d'enseignement spécialisé. L'ajout de plusieurs classes serait nécessaire pour accueillir, près de leur domicile, tous les élèves de Boucherville ayant besoin de ce type de service.

Or, l'ajout de groupes du régulier dans plusieurs écoles a fait en sorte qu'il n'est pas possible d'avoir le nombre de classes d'enseignement spécialisé nécessaire. Des élèves de Boucherville sont donc scolarisés dans des classes d'enseignement spécialisé situées dans d'autres municipalités.

4.1.3 AJOUT D'ESPACE ET RECONSTRUCTION

Une demande d'ajout d'espace a été présentée en octobre 2019, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030. Celle-ci n'a pas été retenue par le MÉQ.

Il a donc été nécessaire, en octobre 2020, de présenter, à nouveau, une demande d'ajout d'espace, pour la construction de deux écoles d'une capacité de 4 locaux du préscolaire et de 12 locaux du primaire. Deux terrains seront nécessaires pour construire ces nouvelles écoles, idéalement dans le secteur Harmonie, le secteur du Parchemin ou le secteur du Boisé.

Une seule de ces deux demandes a été accueillie à l'été 2021. La demande pour une autre école primaire a été renouvelée en octobre 2021, pour une capacité accrue de 6 locaux du préscolaire et de 18 locaux du primaire.

Par ailleurs, l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine présente un état de vétusté important.

L'analyse démontre que les investissements requis pour procéder aux travaux de rénovation dépassent les coûts de reconstruction. Il a été recommandé de présenter une demande afin de la démolir et de construire un nouveau bâtiment plus grand sur le même terrain, de façon que cette école ait une capacité de 4 locaux du préscolaire et 12 locaux du primaire (ajout de 3 locaux).

4.1.4 LOCAUX MODULAIRES

Dans l'attente de la construction de nouvelles écoles, des locaux modulaires ont été installés pour la rentrée 2021-2022 à l'école suivante:

- Les Jeunes Découvreurs : 6 locaux modulaires

Par ailleurs, en vue de la rentrée 2022-2023, des locaux modulaires seront ajoutés à l'école suivante :

- Pierre-Boucher : 6 locaux modulaires

4.2 Beloeil | McMasterville | Saint-Mathieu-de-Beloeil

4.2.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le secteur de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil compte six écoles primaires.

En 2021-2022, l'occupation des locaux des écoles primaires est la suivante :

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026 ****
Saint-Mathieu	29	31 (4*)	-2	
Jolivent	15	18 (3*)	-3	
Le Petit-Bonheur	11	11	0	
Le Tournesol	22	24 (1*)	-2	
Au Cœur-des-Monts	24	26	-2	
La Farandole	21	22 (2 *)	-1	
Total	122	132	-10	-4
Locaux pour la maternelle 4 ans				-11
Total des besoins estimés en 2025-2026				-15

*Classes d'enseignement spécialisé

**Nombre de locaux par école reconnu par le MÉQ

***Selon les inscriptions des élèves au 30 septembre 2021

****Analyse du MÉQ sur les capacités d'accueil des immeubles préscolaires et primaires (2021)

L'école au Cœur-des-Monts est celle qui présente le surplus d'élèves le plus important. Les élèves du préscolaire de son secteur sont scolarisés principalement à l'école Saint-Mathieu. L'école dispose depuis 2020 de 4 locaux modulaires. Par ailleurs, le secteur attribué à cette école inclut le quartier avoisinant, ainsi que la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil. Cette dernière n'a pas d'école sur son territoire.

Selon les dernières informations transmises par Beloeil et Saint-Mathieu-de-Beloeil en février 2022, de nouveaux projets domiciliaires sont envisagés. À Saint-Mathieu-de-Beloeil, cela pourrait représenter 38 unités d'habitation supplémentaires d'ici 2023 et 510 autres

après 2025. À Beloeil, cela pourrait représenter 334 unités d'habitation supplémentaires d'ici 2025 et plus de 3 000 entre 2026 et 2027.

4.2.2 CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE

En 2021-2022, les écoles primaires de Beloeil–McMasterville–Saint-Mathieu-de-Beloeil accueillent 10 classes d'enseignement spécialisé.

4.2.3 AJOUT D'ESPACE ET RECONSTRUCTION

Une demande d'ajout d'espace a été présentée au MÉQ en octobre 2019, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030, pour la construction de deux écoles d'une capacité de 4 locaux du préscolaire et de 12 locaux du primaire.

Une de ces deux demandes a été acceptée en 2020 pour un total de 16 locaux. Des discussions sont en cours avec la Ville de Beloeil afin d'identifier un terrain sur son territoire où cette nouvelle école sera construite.

La demande pour une autre école primaire n'a pas été renouvelée en octobre 2021.

Par ailleurs, l'école Le Petit-Bonheur présente un état de vétusté important. L'analyse démontre que les investissements requis pour procéder aux travaux de rénovation de cette école dépassent les coûts de reconstruction. Une demande a été déposée afin de la démolir et de la reconstruire sur le même terrain, mais avec un ajout de 13 locaux, portant ainsi sa capacité à 6 locaux du préscolaire et à 18 locaux du primaire.

Ces ajouts permettraient de résorber entièrement le déficit en locaux du secteur, sans toutefois tenir compte de la construction domiciliaire à venir.

4.2.4 LOCAUX MODULAIRES

Dans l'attente de la construction d'une nouvelle école, des locaux modulaires seront installés pour la rentrée 2022-2023 à l'école suivante :

- Le Tournesol : 6 locaux modulaires

4.3 [Saint-Bruno-de-Montarville](#) | [Saint-Basile-le-Grand](#)

4.3.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le secteur de Saint-Bruno-de-Montarville–Saint-Basile-le-Grand compte six écoles primaires.

En 2021-2022, l'occupation des locaux des écoles primaires est la suivante :

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026 ****
De Montarville	23	27	-4	
Albert-Schweitzer	18	26	-8	
Monseigneur-Gilles-Gervais	22	24	-2	
Jacques-Rocheleau-Saint-Basile	27	29 (4*)	-2	
de la Chanterelle	18	16 (3*)	2	
de la Mosaïque	30	30 (5 *)	0	
Total	138	152	-14	-13
Locaux pour la maternelle 4 ans				-14
Total des besoins estimés en 2024-2025				-27

*Classes d'enseignement spécialisé

**Nombre de locaux par école reconnu par le MÉQ

***Selon les inscriptions des élèves au 30 septembre 2021

****Analyse du MÉQ sur les capacités d'accueil des immeubles préscolaires et primaires (2021)

Si les demandes d'ajouts d'espace ne sont pas acceptées, il ne sera pas possible de scolariser les élèves de 4 ans de ce secteur au sein de leur ville.

Les trois écoles primaires de Saint-Basile-le-Grand ont la capacité d'accueillir les élèves de cette partie du secteur.

Les écoles de Saint-Bruno-de-Montarville accueillent plus d'élèves que leur capacité d'accueil.

Afin de pouvoir accueillir tous ces élèves, les écoles primaires de Saint-Bruno-de-Montarville ont sacrifié des locaux de spécialité (anglais, laboratoires informatiques), des locaux initialement prévus pour le service de garde et même réduit l'espace des bibliothèques.

Selon les dernières informations transmises par les deux villes du secteur en janvier et février 2022, de nouveaux projets domiciliaires sont envisagés. Cela pourrait représenter près de 1 000 unités d'habitation supplémentaires d'ici 2024 à Saint-Basile-le-Grand, ainsi que près de 350 d'ici 2026 et plus de 6 600 d'ici 2034, à Saint-Bruno-de-Montarville. Dans ce dernier cas, la hausse serait d'environ 600 à 650 unités, par année au cours des dix années à venir.

4.3.2 CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE

En 2021-2022, les trois écoles de Saint-Bruno-de-Montarville n'accueillent aucune classe d'enseignement spécialisé, les élèves ayant besoin de ces services sont donc scolarisés dans des classes d'enseignement spécialisé situées dans d'autres municipalités.

Les classes d'enseignement spécialisé qui se trouvaient à l'école De Montarville ont dû être déplacées en 2019-2020, afin de permettre de scolariser tous les élèves du régulier dans les trois écoles de la ville. Les écoles de Saint-Basile-le-Grand accueillent douze classes d'enseignement spécialisé.

4.3.3 AJOUT D'ESPACE ET RECONSTRUCTION

Une demande d'ajout d'espace a été présentée en octobre 2019, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030. Celle-ci n'a pas été retenue par le MÉQ.

Les besoins ayant augmenté depuis, le CSSP a déposé en octobre 2020 et en octobre 2021 une nouvelle demande d'ajout d'espace pour la construction d'une école d'une capacité plus grande, soit de 8 locaux du préscolaire et de 24 locaux du primaire. Un terrain sera nécessaire pour construire cette nouvelle école, idéalement à Saint-Bruno-de-Montarville.

Par ailleurs, l'école Albert-Schweitzer présente un état de vétusté important. Une demande a été présentée afin de la démolir et de la reconstruire, idéalement, sur le même terrain, avec une capacité accrue de 6 locaux.

4.3.4 LOCAUX MODULAIRES

Dans l'attente de la construction d'une nouvelle école, des locaux modulaires ont été installés pour la rentrée 2021-2022 à l'école suivante :

- Albert-Schweitzer : 6 locaux modulaires

Par ailleurs, en vue de la rentrée 2022-2023, des locaux modulaires seront ajoutés à l'école suivante :

- De Montarville : 6 locaux modulaires

4.4 Chambly | Carignan

4.4.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le secteur de Chambly–Carignan compte sept écoles primaires et une école accueillant uniquement des élèves du préscolaire.

En 2021-2022, l'occupation des locaux des écoles primaires est la suivante :

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026 ****
de la Passerelle	17	19 (1*)	-2	
De Bourgogne	27	30 (*2)	-3	
Sainte-Marie	30	29 (1*)	1	
De Salaberry	17	15	2	
Jacques-De Chambly	15	15	0	
Madeleine-Brousseau	27	29	-2	
du Parchemin	14	14	0	
Carignan-Salières	28	34 (5*)	-6	
Total	175	185	-10	-12
Locaux pour la maternelle 4 ans				-16
Total des besoins en 2025-2026				-28

*Classes d'enseignement spécialisé

**Nombre de locaux par école reconnu par le MÉQ

***Selon les inscriptions des élèves au 30 septembre 2021

****Analyse du MÉQ sur les capacités d'accueil des immeubles préscolaires et primaires (2021)

L'école Madeleine-Brousseau, qui a ouvert ses portes en 2016-2017, a été immédiatement remplie au maximum de sa capacité en raison de la construction domiciliaire environnante. Dès l'année scolaire 2019-2020, il a été nécessaire de déplacer les élèves du préscolaire, initialement scolarisés à cette école, à l'école de la Passerelle.

Une nouvelle école est en construction à Carignan (32 locaux). À la suite de son ouverture, le secteur disposera d'un surplus de 4 locaux en 2024-2025.

Entre temps, afin de pouvoir accueillir tous les élèves, certaines écoles primaires de Chambly et de Carignan ont sacrifié des locaux de spécialité (anglais, laboratoires informatiques), des locaux initialement prévus pour le service de garde et même réduit l'espace des bibliothèques. Cela permet de scolariser tous les enfants du secteur en réduisant les transferts, mais dans un contexte qui est loin d'être optimal, puisque les espaces utilisés en commun (gymnase, cafétéria, cour de récréation) ont été réduits.

Les élèves du préscolaire de Chambly sont, à l'exception de ceux fréquentant les écoles De Bourgogne et Jacques-De Chambly, tous scolarisés à l'école de la Passerelle.

Selon les dernières informations transmises par les deux villes en février 2022, de nouveaux projets domiciliaires sont envisagés. Cela pourrait représenter 220 unités d'habitation supplémentaires pour le secteur d'ici 2023. Mentionnons que des projets importants à plus long terme sont à prévoir à Carignan soit 1 500 unités d'habitation d'ici 2032 et 2 000 autres d'ici 2050.

4.4.2 CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE

En 2021-2022, les écoles primaires du secteur Chambly–Carignan accueillent neuf classes d'enseignement spécialisé.

4.4.3 AJOUT D'ESPACE

La construction d'une école primaire a été autorisée par le MÉQ dans le cadre du Programme québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029. Les travaux de construction ont débuté et l'ouverture est prévue pour la rentrée 2024-2025.

4.4.4 LOCAUX MODULAIRES

Dans l'attente de la construction d'une nouvelle école, des locaux modulaires ont été installés pour la rentrée 2021-2022 à l'école suivante :

- École Carignan-Salières : 6 locaux modulaires

4.5 Mont-Saint-Hilaire | Otterburn Park

4.5.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le secteur de Mont-Saint-Hilaire–Otterburn Park compte cinq écoles primaires dans sept bâtiments.

En 2021-2022, l'occupation des locaux des écoles primaires est la suivante :

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026****
Au-Fil-de-l'Eau	28	29 (3*)	-1	
de la Pommeraie	16	16	0	
de l'Aquarelle	14	16	-2	
Paul-Émile-Borduas	14	15	-1	
Notre-Dame	27	26 (7*)	1	

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026 ****
Total	99	102	-3	2
Locaux pour la maternelle 4 ans				-8
Total des besoins estimés en 2025-2026				-6

*Classes d'enseignement spécialisé

**Nombre de locaux par école reconnu par le MÉQ

***Selon les inscriptions des élèves au 30 septembre 2021

****Analyse du MÉQ sur les capacités d'accueil des immeubles préscolaires et primaires (2021)

L'école Paul-Émile-Borduas, qui a ouvert ses portes en 2019-2020, a été immédiatement remplie au maximum de sa capacité. Dès l'année scolaire 2019-2020, il a été nécessaire de convertir un local additionnel en salle de classe, pour accueillir les élèves du secteur.

Selon les dernières informations transmises par la Ville de Mont-Saint-Hilaire en février 2022, près de 2 300 unités d'habitation sont envisagées au cours des années à venir, dont 210 d'ici 2030.

Par ailleurs, selon les informations transmises par la ville d'Otterburn Park en janvier 2022, de nouveaux projets domiciliaires sont envisagés. Cela pourrait représenter plus de 1 000 unités d'habitation supplémentaires d'ici 2026.

4.5.2 CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE

En 2021-2022, les écoles primaires du secteur Mont-Saint-Hilaire–Otterburn Park accueillent dix classes d'enseignement spécialisé.

4.5.3 AJOUT D'ESPACE ET RECONSTRUCTION

Aucune demande d'ajout d'espace n'est nécessaire pour le moment.

Une demande de démolition/reconstruction des deux bâtiments de l'école Notre-Dame a été acceptée dans le cadre du Programme québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030. Des discussions sont en cours avec la ville en ce qui a trait au terrain où cette école sera reconstruite. Éventuellement, les immeubles Notre-Dame 1 et Notre-Dame 2 seront déclarés immeubles excédentaires et démolis.

4.5.4 LOCAUX MODULAIRES

En prévision du remplacement de l'école Notre-Dame, il sera nécessaire d'ajouter six locaux modulaires pour la durée des travaux à l'école Notre-Dame 1.

4.6 Contrecœur | Saint-Antoine-sur-Richelieu | Saint-Marc-sur-Richelieu

4.6.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le secteur de Contrecœur–Saint-Antoine-sur-Richelieu–Saint-Marc-sur-Richelieu compte quatre écoles primaires.

En 2021-2022, l’occupation des locaux des écoles primaires est la suivante :

ÉCOLES	CAPACITÉ D’ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026 ****
Mère-Marie-Rose	15	19	-4	
des Cœurs-Vaillants	21	22	-1	
Georges-Étienne-Cartier	6	8	-2	
des Trois-Temps	10	9	1	
Total	52	58	-6	-13
Locaux pour la maternelle 4 ans				-6
Total des besoins estimés en 2025-2026				-19

*Classes d’enseignement spécialisé

**Nombre de locaux par école reconnu par le MÉQ

***Selon les inscriptions des élèves au 30 septembre 2021

****Analyse du MÉQ sur les capacités d’accueil des immeubles préscolaires et primaires (2021)

Les écoles Georges-Étienne-Cartier et des Trois-Temps accueillent respectivement les élèves de la municipalité où elles sont situées.

À Contrecœur, l’école des Cœurs-Vaillants, qui a ouvert ses portes en 2014-2015, a déjà été agrandie une première fois en 2019 en raison d’une hausse importante du nombre d’élèves et un nouvel agrandissement est prévu pour accueillir des classes de maternelle 4 ans pour la rentrée 2022-2023. Malgré cela, il est nécessaire de transférer des élèves vers l’école Mère-Marie-Rose chaque année.

Selon les dernières informations transmises le 25 janvier 2022, par la ville de Contrecœur, de nouveaux projets domiciliaires sont en cours. Cela pourrait représenter d’ici 2024 plus de 100 unités d’habitation supplémentaires dans le secteur, ce qui se traduira nécessairement par une hausse du nombre d’élèves dans cette municipalité.

De nouveaux groupes devront être ajoutés pour accueillir ces élèves, ce qui augmentera de façon importante le déficit de locaux actuel.

Selon les dernières informations transmises par la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu en 2021, un nouveau projet domiciliaire est envisagé, représentant 63 unités d'habitation, alors qu'un nouveau projet domiciliaire représentant 170 unités est envisagé à Saint-Marc-sur-Richelieu selon les informations transmises par cette municipalité en janvier 2022.

4.6.2 CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE

En 2021-2022, les écoles primaires de Contrecœur–Saint-Antoine-sur-Richelieu–Saint-Marc-sur-Richelieu n'accueillent aucune classe d'enseignement spécialisé.

Les élèves de ces trois municipalités ayant besoin de fréquenter ces classes sont transportés vers d'autres municipalités. La petite taille et le petit nombre d'élèves des écoles Georges-Étienne-Cartier et des Trois-Temps ne permettent pas d'y intégrer de classes d'enseignement spécialisé.

Cependant, il serait pertinent d'intégrer des classes d'enseignement spécialisé à Contrecœur. Les élèves de cette municipalité, relativement excentrée par rapport au reste du territoire, doivent être transportés sur une longue distance.

4.6.3 AJOUT D'ESPACE ET RECONSTRUCTION

Une demande d'ajout d'espace a été présentée en octobre 2019, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030. Celle-ci n'a pas été retenue par le MÉQ.

Le besoin d'espace étant toujours présent, le CSSP a demandé à nouveau des investissements pour la construction d'une école d'une capacité de 6 locaux du préscolaire et de 18 locaux du primaire. Un terrain sera nécessaire pour construire cette nouvelle école. Elle devra être située à Contrecœur, puisque c'est dans cette municipalité que le besoin d'espace existe et qu'elle est située à une trop grande distance des deux autres municipalités de ce secteur pour y transférer des élèves.

Par ailleurs, une partie de l'école des Trois-Temps à Saint-Marc-sur-Richelieu présente un état de vétusté important. Une demande afin de démolir une partie de l'école et de la reconstruire a été présentée au MÉQ en octobre 2021.

4.6.4 LOCAUX MODULAIRES

En vue de la rentrée 2022-2023, des locaux modulaires seront installés à l'école suivante :

- Mère-Marie-Rose, 4 locaux modulaires.

4.7 Saint-Denis-sur-Richelieu | Saint-Charles-sur-Richelieu

4.7.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le secteur de Saint-Denis-sur-Richelieu–Saint-Charles-sur-Richelieu compte deux écoles primaires.

En 2021-2022, l'occupation des locaux des écoles primaires est la suivante :

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026 ****
Saint-Charles	6	6	0	
Saint-Denis	9	10	-1	
Total	15	16	-1	1
Locaux pour la maternelle 4 ans				-1
Total des besoins estimés en 2024-2025				0

*Classes d'enseignement spécialisé

**Nombre de locaux par école reconnu par le MÉQ

***Selon les inscriptions des élèves au 30 septembre 2021

****Analyse du MÉQ sur les capacités d'accueil des immeubles préscolaires et primaires (2021)

Les écoles Saint-Charles et Saint-Denis accueillent respectivement les élèves de la municipalité où elles sont situées.

Selon les dernières informations transmises par les deux municipalités en janvier 2022, aucun projet domiciliaire n'est prévu.

4.7.2 CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE

En 2021-2022, les écoles primaires du secteur Saint-Denis-sur-Richelieu–Saint-Charles-sur-Richelieu n'accueillent aucune classe d'enseignement spécialisé.

Les élèves de ces deux municipalités ayant besoin de fréquenter ces classes sont transportés vers d'autres municipalités. La petite taille et le petit nombre d'élèves des écoles Saint-Denis et Saint-Charles ne permettent pas d'y intégrer de classes d'enseignement spécialisé.

4.7.3 AJOUT D'ESPACE ET RECONSTRUCTION

Une demande d'ajout d'espace a été présentée en octobre 2019, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030. Celle-ci n'a pas été retenue par le MÉQ.

Une nouvelle demande a donc été déposée pour ajouter un gymnase à l'école Saint-Charles et un local supplémentaire dédié à l'accueil des enfants de maternelle 4 ans. Précisons que cette école est la seule du CSSP qui ne dispose pas d'un gymnase.

4.7.4 LOCAUX MODULAIRES

Aucun ajout de locaux modulaires n'est prévu pour le moment dans ce secteur.

4.8 Saint-Jean-Baptiste

4.8.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le secteur de Saint-Jean-Baptiste compte une école primaire.

En 2021-2022, l'occupation des locaux de cette école est la suivante :

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026 ****
de l'Amitié	17	12	5	
Total	17	12	5	4
Locaux pour la maternelle 4 ans				-1
Total des besoins estimés en 2025-2026				3

*Classes d'enseignement spécialisé

**Nombre de locaux par école reconnu par le MÉQ

***Selon les inscriptions des élèves au 30 septembre 2021

****Analyse du MÉQ sur les capacités d'accueil des immeubles préscolaires et primaires (2021)

L'école de l'Amitié accueille les élèves de la municipalité où elle est située. Aucun déficit de locaux n'est observé pour 2025-2026.

Malgré l'ajout de ces groupes, la capacité d'accueil du secteur est relativement en adéquation avec le nombre d'élèves pour les cinq prochaines années.

Selon les informations transmises par la Ville de Saint-Jean-Baptiste en janvier 2022, la construction de 42 unités d'habitation est prévue au cours de la présente année.

4.8.2 CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE

En 2021-2022, l'école primaire de l'Amitié n'accueille aucune classe d'enseignement spécialisé.

Les élèves de cette municipalité ayant besoin de fréquenter ces classes sont transportés vers d'autres municipalités. La petite taille et le petit nombre d'élèves de l'école de l'Amitié ne permettent pas d'y intégrer de classes d'enseignement spécialisé.

4.8.3 AJOUT D'ESPACE

Aucune demande d'ajout d'espace n'est nécessaire pour le moment.

4.8.4 LOCAUX MODULAIRES

Aucun ajout de locaux modulaires n'est prévu pour le moment dans ce secteur.

4.9 Sainte-Julie | Saint-Amable

4.9.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le secteur de Sainte-Julie–Saint-Amable compte onze écoles primaires.

En 2021-2022, l’occupation des locaux des écoles primaires est la suivante :

ÉCOLES	CAPACITÉ D’ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026 ****
Le Sablier	14	14	0	
de l’Envolée	14	15	-1	
de l’Odyssée	27	24 (2*)	3	
Le Rocher	15	15	0	
L’Arpège	14	16 (3*)	-2	
Le Rucher	23	23 (2*)	0	
Aux-Quatre-Vents	18	20 (2*)	-2	
Arc-en-ciel	21	21 (5*)	0	
Du Moulin	25	21 (5*)	4	
du Grand-Chêne	16	13 (2*)	3	
du Tourne-Vent	17	16	1	
Total	204	198	6	35
Locaux pour la maternelle 4 ans				-14
Total des besoins estimés en 2025-2026				21

*Classes d’enseignement spécialisé

**Nombre de locaux par école reconnu par le MÉQ

***Selon les inscriptions des élèves au 30 septembre 2021

****Analyse du MÉQ sur les capacités d’accueil des immeubles préscolaires et primaires (2021)

L’école de l’Odyssée a été agrandie en 2011, alors que l’école Le Rocher a ouvert ses portes en 2018.

Selon les dernières informations transmises par la ville de Saint-Amable en février 2022, la construction d’environ 50 unités d’habitation est prévue en 2022 et 2023.

Malgré l'ajout des groupes nécessaires pour accueillir ces nouveaux élèves, la capacité d'accueil du secteur demeurera supérieure au nombre d'élèves pour les cinq prochaines années.

4.9.2 CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE

En 2021-2022, les écoles primaires du secteur Saint-Amable–Sainte-Julie accueillent 21 classes d'enseignement spécialisé.

4.9.3 AJOUT D'ESPACE

Aucune demande d'ajout d'espace n'est nécessaire.

4.9.4 LOCAUX MODULAIRES

Aucun ajout de locaux modulaires n'est prévu pour le moment dans ce secteur.

4.10 Verchères | Calixa-Lavallée

4.10.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le secteur de Verchères–Calixa-Lavallée compte une école primaire.

En 2021-2022, l'occupation des locaux de cette école est la suivante :

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026 ****
Ludger-Duvernay	25	24	1	
Total	25	24	1	3
Locaux pour la maternelle 4 ans				-2
Total des besoins estimés en 2025-2026				1

*Classes d'enseignement spécialisé

**Nombre de locaux par école reconnu par le MÉQ

***Selon les inscriptions des élèves au 30 septembre 2021

****Analyse du MÉQ sur les capacités d'accueil des immeubles préscolaires et primaires (2021)

L'école Ludger-Duvernay accueille les élèves de Verchères et également ceux de Calixa-Lavallée, puisqu'il n'y a pas d'école située dans cette dernière municipalité.

Selon les informations transmises par la Ville de Verchère en janvier 2022, aucun projet domiciliaire n'est prévu.

4.10.2 CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE

En 2021-2022, l'école primaire Ludger-Duvernay n'accueille aucune classe d'enseignement spécialisé.

Les élèves de ces deux municipalités ayant besoin de fréquenter ces classes sont transportés vers d'autres municipalités. La petite taille et le petit nombre d'élèves de l'école Ludger-Duvernay ne permettent pas d'y intégrer de classes d'enseignement spécialisé.

4.10.3 AJOUT D'ESPACE

Aucune demande d'ajout d'espace n'est nécessaire.

4.10.4 LOCAUX MODULAIRES

Aucun ajout de locaux modulaires n'est prévu pour le moment dans ce secteur.

4.11 Varennes

4.11.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le secteur de Varennes compte cinq écoles primaires.

En 2021-2022, l'occupation des locaux des écoles primaires est la suivante :

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL** (A)	TOTAL DES LOCAUX UTILISÉS 2021-2022*** (B)	DIFFÉRENCE (A-B)	PRÉVISION 2025-2026 ****
J.-P.-Labarre	32	32 (12*)	0	
les Marguerite	14	14	0	
La Roseraie	13	14	-1	
de la Source	17	15	2	
du Carrousel	19	19 (3*)	0	
Total	95	94	1	9
Locaux pour la maternelle 4 ans				-8
Total des besoins estimés en 2025-2026				1

*Classes d'enseignement spécialisé

**Nombre de locaux par école reconnu par le MÉQ

***Selon les inscriptions des élèves au 30 septembre 2021

****Analyse du MÉQ sur les capacités d'accueil des immeubles préscolaires et primaires (2021)

Selon les dernières informations transmises par la Ville de Varennes en 2019-2020, de nouveaux projets domiciliaires sont envisagés. Cela pourrait représenter d'ici 2026, près de 1 000 unités d'habitation supplémentaires dans le secteur, ce qui se traduira nécessairement par une hausse du nombre d'élèves dans cette municipalité.

4.11.2 CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE

En 2021-2022, les écoles primaires de Varennes accueillent 15 classes d'enseignement spécialisé.

4.11.3 AJOUT D'ESPACE

Aucune demande d'ajout d'espace n'est nécessaire.

4.11.4 LOCAUX MODULAIRES

Aucun ajout de locaux modulaires n'est prévu pour le moment dans ce secteur.

4.12 Écoles secondaires

Le CSSP compte onze écoles secondaires accueillant presque toutes des élèves provenant de différentes municipalités du territoire. La plupart offrent le programme régulier, de la 1^{re} à la 5^e secondaire, en plus d'offrir des projets pédagogiques particuliers.

L'École d'éducation internationale, située à McMasterville, est accessible aux élèves de l'ensemble du territoire et offre, à tous ses élèves, le projet pédagogique particulier d'éducation internationale.

L'école secondaire de Chambly et l'école secondaire François-Williams (située à Saint-Amable) accueillent des élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire. L'école secondaire du Grand-Coteau offre les programmes réguliers et multisports de la 1^{re} à la 3^e secondaire, ainsi que le projet pédagogique particulier IDTIC (intégration des technologies de l'information et de la communication) de la 1^{re} à la 5^e secondaire.

L'école secondaire le Tremplin est située dans le même bâtiment que le Centre jeunesse de la Montérégie et scolarise les adolescents qui y résident.

L'école orientante l'Impact est complémentaire aux écoles secondaires du CSSP. Elle offre un projet pédagogique particulier pour les élèves qui envisagent la formation professionnelle. À cette fin, elle permet aux élèves de valider leur intérêt et différencie leur parcours afin de permettre un passage harmonieux, du secteur jeune vers la formation professionnelle, à certaines conditions.

Le MÉQ ne tient pas compte de ces deux dernières écoles dans ses prévisions d'effectif scolaire ni pour la capacité d'accueil du territoire.

4.12.1 UTILISATION DES ESPACES DISPONIBLES ET ANALYSE DES BESOINS FUTURS

Le nombre total d'élèves scolarisés au secondaire, présentement de 12 121, augmentera un peu au cours des prochaines années, avec un maximum de 12 722 en 2025-2026.

En 2021-2022, l'occupation des écoles secondaires (excluant le Tremplin et l'École orientante l'Impact) est présentée dans le tableau suivant. La capacité d'accueil est calculée par le MÉQ et par le CSSP à 85 % compte tenu de la complexité de mettre en place une organisation scolaire en tenant compte de l'offre de cours pour les élèves au régulier, de l'adaptation scolaire, des projets pédagogiques particuliers, de la promotion par matières, de la vocation de certains locaux et de la tâche des enseignants.

ÉCOLES	CAPACITÉ D'ACCUEIL MÉQ EN 2022 (85 %)	AGRAND. EN COURS (85 %)	NOUVELLE CAPACITÉ D'ACCUEIL MÉQ (85 %)	ÉLÈVES 30 SEPT. 2021	EXCÉDENT OU MANQUE DE PLACES (85 %)	PLACES-ÉLÈVES MODULAIRES
Polybel	1 652		1 652	1 459	193	
De Mortagne	2 761		2 761	2 713	48	406**
de Chambly	789	1160****	1 949	823	1 126	
Ozias-Leduc	1 380		1 380	1 678	-298	232 **
Francois-Williams	320		320	340	-20	
du Mont-Bruno	2 095		2 095	1 678	417	
du Grand-Coteau	740		740	732	8	
le Carrefour	789	320	1 109	1 183	-74	174***
EEL	1 109		1 109	1 248	-139	
TOTAL	11 635	1 480	13 115	11 854 *	1 261	

*La déclaration réelle au 30 septembre 2021 est de 12 121 élèves en considérant les écoles le Tremplin et Orientante l'Impact.

** Les classes modulaires à ces écoles ont été mises en place pour permettre les travaux de rénovation majeure qui permettront la mise à niveau de l'école et l'atteinte de l'objectif 5.1 du PEVR sur l'état satisfaisant des bâtiments.

***Une entente avec la Ville de Varennes prévoit de conserver ces modulaires, temporairement.

**** La capacité de l'école de Chambly est en cours de révision auprès du MÉQ.

4.12.2 AJOUT D'ESPACE ET RECONSTRUCTION

Deux demandes d'ajout d'espace ont été autorisées dans le cadre du Programme québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029, afin d'agrandir l'école secondaire de Chambly et l'école secondaire le Carrefour située à Varennes.

Malgré les agrandissements de ces deux écoles, le besoin d'espace pour les élèves du secondaire ne sera pas comblé.

En effet, bien que le nombre total de places-élèves au secondaire, pour l'ensemble des écoles du CSSP, apparaisse suffisant, ces places ne sont pas bien réparties sur le territoire de plus de 1000 km². Certaines écoles manqueront de places, alors que d'autres en auront de libres. La distance entre elles et le temps de transport ne permet toutefois pas de déplacer les élèves facilement. Si certaines écoles peuvent être considérées comme des vases communicants, en raison de leur proximité, ce n'est pas le cas de toutes.

4.12.2.1 *Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Charles, Saint-Denis et Saint-Jean-Baptiste*

En octobre 2020, une demande d'agrandissement de l'école Ozias-Leduc à Mont-Saint-Hilaire a été présentée au MÉQ dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031. Cette demande a été réitérée en octobre 2021, dans le cadre du PQI 2022-2032.

4.12.2.2 *Varenes, Verchères, Contrecoeur et Saint-Amable*

L'analyse réalisée à l'automne 2021 fait ressortir qu'il manquera des places à l'école secondaire le Carrefour de Varenes au cours des dix années à venir, malgré les travaux d'agrandissement en cours. Le nombre d'élèves habitant Contrecoeur est en forte hausse depuis quelques années, ce qui explique la hausse du nombre d'élèves à l'école le Carrefour.

À la fin des travaux d'agrandissement en 2023-2024, l'école secondaire le Carrefour sera très rapidement au maximum de sa capacité et sera en déficit d'approximativement 270 places-élèves dans dix ans.

L'école secondaire François-Williams accueille les élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire de Saint-Amable, qui sont ensuite scolarisés à l'école secondaire De Mortagne à Boucherville, pour la 4^e et la 5^e secondaire. Ces deux écoles sont au maximum de leur capacité.

Une ou des demandes d'ajout d'espace seront nécessaires afin d'ajouter entre 700 et 1400 places, sur un ou des nouveaux terrains à être cédés par une ou deux de ces villes, afin de répondre aux besoins d'espace de ces trois écoles secondaires.

4.12.2.3 *Chambly et Carignan*

L'école secondaire de Chambly est également en cours d'agrandissement. À la fin des travaux (2023-2024/2024-2025), cette école aura augmenté sa capacité d'accueil de 1 160 places-élèves. Elle accueillera alors les 519 élèves de son territoire qui sont en 4^e et 5^e secondaire et qui fréquentent présentement l'école secondaire du Mont-Bruno.

4.12.3 LOCAUX MODULAIRES

Des locaux modulaires ont été installés à l'école secondaire le Carrefour, pour la durée des travaux d'agrandissement présentement en cours. Ils devraient être retirés lorsque l'agrandissement sera terminé. Or, il est déjà acquis que cet agrandissement ne sera pas suffisant pour accueillir tous les élèves du secteur. La Ville de Varenes a accepté de maintenir les modulaires en place pour quelques années additionnelles, dans l'attente d'un nouvel ajout d'espace dans ce secteur.

Des locaux modulaires pourraient être installés à l'école secondaire François-Williams, dans l'attente de la réponse à une possible demande d'ajout d'espace à Saint-Amable.

Des locaux modulaires ont été installés à l'école secondaire De Mortagne et à l'école secondaire Ozias-Leduc. L'ajout de ces locaux modulaires permettra de fermer en séquence des sections complètes de ces écoles afin d'y réaliser des travaux de réfection majeure. Les locaux modulaires ne visent pas à permettre d'ajouter des places additionnelles à ces écoles. Le même processus sera prévu à l'école secondaire Polybel au cours des prochaines années.